

Discours de M. Gustave Brandt : président de la "Commission des douanes" [suite et fin]

Autor(en): **Brandt, Gustave**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **13 (1933)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DEUXIÈME PARTIE

DÉJEUNER DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

du 16 Novembre 1933

Le manque de place nous avait empêchés de publier en entier dans le dernier numéro de la *Revue Economique Franco-Suisse* le discours prononcé par M. Gustave Brandt, Président de la « Commission des Douanes » de la Chambre de Commerce suisse en France, lors du second déjeuner semestriel de cet organisme. Nous complétons donc ci-après cette publication et profitons de cette occasion pour signaler les échos de ce discours aussi bien dans différents journaux français que dans la presse suisse :

Le Temps, entre autres, a reproduit dans ses colonnes une note résumant les idées émises par M. Brandt; un compte rendu de cette manifestation a également été reproduit par d'autres journaux parisiens et provinciaux, mais il ne nous est malheureusement pas possible de les énumérer tous ici.

Au nombre des cent cinquante convives de ce déjeuner figuraient les correspondants à Paris des principaux journaux suisses : MM. Belart (*Tages*

Anzeiger, de Zurich, *Vaterland*, de Lucerne, *Aargauer Tagblatt*, d'Aarau); Cosandey (*Revue Suisse*, de Paris); Morf (*Basler Nachrichten*, de Bâle); Muller (*Neue Zürcher Zeitung*, de Zurich), de Rameru (*Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne*); de Salis (*Der Bund*, de Berne) et Vaucher (*L'Express*, de Neuchâtel). Ils ont bien voulu rendre également compte de l'exposé de M. Brandt en des articles qui ont spécialement retenu l'attention des milieux commerçants et industriels suisses, particulièrement préoccupés de l'avenir des relations franco-suisse. Nous les remercions chaleureusement d'avoir rappelé à ce propos les efforts de la Chambre de Commerce suisse en France en vue de sauvegarder cette entente économique franco-suisse, si utile et nécessaire à l'un et l'autre pays.

Nos remerciements s'adressent également aux nombreux autres journaux qui en français, en allemand, en italien ont signalé — en France et en Suisse — l'activité déployée actuellement par la Chambre de Commerce suisse en France.

Discours de M. Gustave BRANDT

Président de la « Commission des Douanes »

(suite et fin)

Nous devons donc souhaiter que le régime du contingentement, sur les inconvénients duquel il est inutile de revenir, soit aboli entre la France et la Suisse. Si, cependant, il devait être momentanément maintenu pour certaines des importations de Suisse, n'est-il pas logique de demander que ces contingentements soient largement augmentés vis-à-vis de la Suisse, eu égard aux importations françaises sur le sol helvétique, et par rapport aux pays qui ne sont pas d'aussi bons clients que la France?

Au sujet de cette question de contingentement, revenant de Suisse, j'ai pu constater à quel point on avait été ému d'apprendre que la France paraissait être résolue à aggraver les restrictions concernant l'entrée des produits agricoles, comme cela ressort du projet de décret relatif à la mise en adjudication des licences d'importation.

En tous cas, qu'il s'agisse de droits de douane ou de contingentement, l'industrie et le commerce ont besoin, dans les conditions actuelles, de sécurité et de stabilité. Comment, en effet, un fabricant de locomotives, par exemple, peut-il prendre une commande dont l'exécution demandera plusieurs mois, s'il ne sait pas à l'avance le montant des droits qu'il aura à payer, et s'il n'est pas assuré que ses livraisons trouveront place dans le contingentement?

Je crois donc pouvoir émettre le vœu, au nom de tous les exportateurs suisses, que le prochain

accord amène non seulement une réduction des droits d'entrée des produits suisses en France et une amélioration du régime de contingentement, mais fournissent aussi des garanties quant à la durée des conditions nouvelles qui seraient ainsi instaurées.

La crise économique actuelle est la conséquence de l'état de déséquilibre dans lequel l'économie mondiale a été mise. Pour en sortir, nous avons besoin de retrouver un équilibre. La dénonciation du traité de commerce franco-suisse crée un nouvel élément d'insécurité, puisque nous voici à la veille de son expiration, sans que personne puisse exactement prévoir quel sera le régime nouveau qui interviendra.

Quelle que soit la célérité mise par les administrations des deux pays, il paraît dans tous les cas impossible que les pourparlers qui doivent commencer lundi, aboutissent avant la fin du mois, voire même avant la fin de l'année; on sera donc appelé à renouveler, purement et simplement, la convention actuelle pour une période de quelques mois.

Les négociations seront conduites, du côté suisse, par M. le Ministre Stucki, et tous ceux qui ont l'honneur d'approcher notre éminent compatriote, savent que nous pouvons lui faire pleine confiance pour la défense des intérêts de l'économie suisse. M. Stucki s'est acquis, dans les

milieux économiques internationaux, une réputation de premier ordre, qui lui a valu la présidence de la Commission économique de la Société des Nations et a amené la Conférence de Londres à lui offrir l'un des deux postes de rapporteurs généraux que M. Stucki a cru devoir décliner, pour des raisons personnelles. C'est une grande satisfaction pour tous les intéressés de se savoir défendus avec tant de compétence et tant d'autorité, et, il m'est particulièrement agréable, à cette occasion, de rendre ici un hommage public aux qualités de M. le Ministre Stucki et d'exprimer à son égard notre confiance et notre estime. — Quoiqu'il le sache déjà, je tiens à répéter que la Chambre de Commerce suisse en France, et plus particulièrement sa Commission des Douanes, se tient à son entière disposition pour toute l'aide, si minime soit-elle, qu'elle est à même de lui prêter.

S'il ne nous appartient pas de faire avancer les pourparlers entre les gouvernements, notre Chambre de Commerce suisse n'a cependant pas été inactive pendant la période qui s'est écoulée depuis le mois de juin dernier. Le vœu auquel je faisais allusion tout à l'heure a été largement répandu dans la presse et dans les milieux suisses et français intéressés où il a d'ailleurs trouvé, dans de nombreuses délibérations de chambres de commerce et d'Associations économiques françaises, un écho des plus efficaces et des plus bienveillants.

Etant donné que l'étendue du marché suisse est généralement méconnue, nous avons cru devoir mettre en lumière l'importance de ce marché auprès de tous ceux, nombreux qui se sont adressés à nous pour être documentés et ont ensuite fait largement usage des renseignements que nous leur

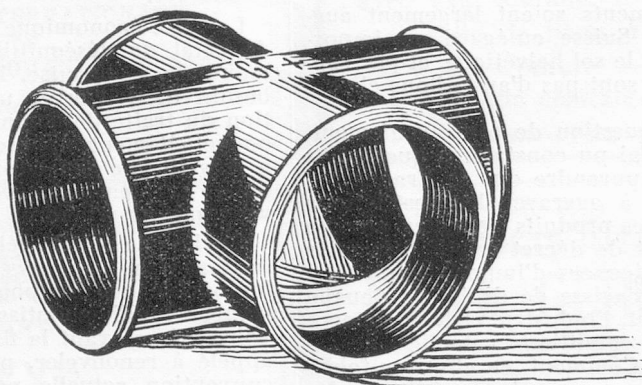
avons fournis pour éclairer leurs commettants.

Notre Secrétariat s'est, en la circonstance, dépensé d'une façon particulièrement utile et je voudrais ici exprimer l'appréciation très vive que nous avons de l'activité qu'a déployée, sans ménager sa peine, M. Gérard de Pury, notre Secrétaire Général, ainsi que M. Léon Mathez, notre Secrétaire Administratif, et les remercier pour tout le dévouement dont ils font preuve en toutes occasions.

Arrivé à ce point de mon exposé, je me figure qu'il y a une constatation que vous avez dû faire, c'est que je suis terriblement bavard et je m'en excuse. Je ne saurais cependant m'arrêter sans faire remarquer que, si la Chambre de Commerce Suisse en France a accompli ces derniers mois une besogne particulièrement utile à ses membres et favorable à tout le commerce franco-suisse, cela tient essentiellement à la direction générale qui nous est donnée par notre Président, M. Ferdinand Dobler. C'est lui qui, lorsque notre Chambre de Commerce a été fondée, n'a pas craint d'assumer la lourde tâche de sa création et c'est lui encore qui, lorsque nous nous sommes trouvés, il y a deux ans, en face d'une grève de candidats à la Présidence, a bien voulu, une fois de plus, prendre la responsabilité de celle-ci et a sorti notre organisme des difficultés dans lesquelles il se débattait.

Au nom de tous les membres du Conseil, et, je crois pouvoir ajouter, en votre nom à tous, Messieurs, je lui dis notre profonde gratitude et notre inaltérable affection. Je vous engage tous, à lever votre verre avec le mien, pour boire à la santé du Président fondateur, et du Président effectif de notre Chambre, M. Ferdinand Dobler!

RACCORDS SUISSES EN FONTE MALLÉABLE



+GF+

*Depuis toujours
les Meilleurs.*